

REGLEMENT PARTICULIER DE LA CONSULTATION

Référence de la consultation :
2026GGUE-REVMAJ-C7-CMA

OBJET DE LA CONSULTATION

***REVISION MAJEURE DU COMPRESSEUR D'AIR
ALTERNATIF A PISTONS 4 ETAGES 270 BAR C7
3 KG/S DU CENTRE ONERA DE MODANE (73)
ET PIECES DE RECHANGE***

DATE LIMITE DE REMISE DES CANDIDATURES
(ETAPE 1)

Mercredi 26 août 2026, 16h

DATE LIMITE PREVISIONNELLE DE REMISE DES OFFRES POUR LES
SEULS CANDIDATS INVITES A SOUMISSIONNER PAR L'ONERA
(ETAPE 2)

Mercredi 14 octobre 2024, 16h

Cette date sera confirmée ou amendée dans l'invitation à soumissionner envoyée aux seuls candidats sélectionnés.

SOMMAIRE

<u>PREAMBULE</u>	<u>3</u>
<u>1 OBJET – DESCRIPTION DE LA PRESTATION ET STRUCTURE</u>	<u>5</u>
1.1 OBJET	5
1.2 FINANCEMENT	6
1.3 STRUCTURE	6
1.4 SURETE DE L'ACCORD-CADRE	9
1.5 DUREE D'EXECUTION	9
<u>2 MODE DE PASSATION – DEROULEMENT DE LA PROCEDURE</u>	<u>10</u>
2.1 PROCEDURE	10
2.2 ALLOTISSEMENT	10
2.3 VARIANTES ET PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES	10
2.4 VISITE OBLIGATOIRE	11
2.5 ECHANGES	11
2.6 MODIFICATIONS DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION	11
2.7 GROUPEMENT D'ENTREPRISES	12
2.8 SOUS-TRAITANCE	12
2.9 MARCHE DE FOURNITURES COMPLEMENTAIRES	12
<u>ETAPE 1 – CANDIDATURES</u>	<u>13</u>
<i>ETAPE EN COURS</i>	13
<u>3 PRESENTATION ET ANALYSE DES CANDIDATURES</u>	<u>13</u>
3.1 PRESENTATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE	13
3.2 APPRECIATION DE LA CANDIDATURE – ADMISSIBILITE DES CANDIDATS A PARTICIPER A L'ETAPE 2 DE REMISE DES OFFRES	14
<u>ETAPE 2 – OFFRES</u>	<u>16</u>
<i>POUR LES SEULS CANDIDATS INVITES PAR L'ONERA A SOUMISSIONNER A L'ISSUE DE L'ETAPE 1</i>	<i>16</i>
<u>4 PRESENTATION ET ANALYSE DES OFFRES</u>	<u>16</u>
4.1 PRESENTATION DE L'OFFRE	16
4.2 ANALYSE ET APPRECIATION DES OFFRES – ATTRIBUTION	17
<u>5 CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES DOSSIERS COMPLETS (CANDIDATURES ET OFFRES)</u>	<u>19</u>
5.1 REMISE DES DOSSIERS	19
5.2 COPIE DE SAUVEGARDE	19
<u>6 SIGNATURE ELECTRONIQUE DES DOCUMENTS</u>	<u>20</u>

PREAMBULE

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) complet est constitué des pièces suivantes :

N°	Intitulé
PJ1-DCE	présent document, valant Règlement Particulier de la Consultation (RPC) , qui définit les modalités de la consultation, et ses deux annexes : • fiche de renseignements fournisseur (annexe 1 – RPC) • attestation de visite (annexe 2 – RPC)
PJ2-DCE	projet d'Accord-Cadre (PAC) et ses six (6) annexes : Annexe n° 1 : Attestation de lutte contre le travail illégal ou dissimulé Annexe n° 2 : Décomposition du prix (DP) et délais des pièces de rechange à approvisionner Annexe n° 3 : Modèle de déclaration individuelle – protection du secret de la défense nationale (PSDN) et du Potentiel Scientifique et Technique de la Nation (PSTN) Annexe n° 4 : Déclaration sur l'honneur des personnels du titulaire – Protection du secret de la Défense (PSDN) et du Potentiel Scientifique et Technique de la Nation (PSTN) Annexes n° 5 : Modèle de demande de contrôle primaire des intervenants et son guide d'aide pour le compléter Annexe n° 6 : Consignes générales de sécurité sur le centre de Modane <i>Nota : Le descriptif des prestations représente succinctement les opérations qui devraient notamment être exécutées selon l'ONERA. Ce descriptif pourra être précisé dans le CCTP, lors des questions et négociations, en fonction des prestations proposées par le candidat et retenues par l'ONERA.</i>
PJ3-DCE	La Spécification Technique de Besoin (STB) de référence DSMA-GTM-270B-C7-CDC-n°128-DP-V1.3, version 3.0 du 29/05/2026, ses annexes : A : Liste des pièces de rechange en stock à l'ONERA ; B : Liste des pièces de rechange complémentaires à acquérir par l'ONERA pour la révision majeure du C7 ; C : Valeurs standards de fonctionnement du C7 avec les seuils d'alarmes et de défauts associés ; D : Photos des outillages spéciaux ; E : Scan du rapport de révision du moteur C7 et documents de référence : - Guide de conduite et d'entretien du compresseur C7 et son moteur (à consulter au Centre ONERA de Modane), incluant notamment les composants et performances techniques, - Scan du rapport de la dernière révision majeure du compresseur C7 (à consulter au Centre ONERA de Modane), ces documents constituant le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

Ces documents sont la propriété de l'ONERA. Les informations ainsi communiquées ne peuvent être utilisées à d'autres fins que l'élaboration d'une réponse à la présente consultation. Néanmoins, notamment le Guide de conduite et d'entretien du compresseur C7 et son moteur incluant notamment les composants et performances techniques, et le rapport de la dernière révision majeure du compresseur C7, contiennent des connaissances antérieures des prestataires ayant exécuté la dernière maintenance ; ils ne pourront dès lors être accessibles que lors d'une visite sur site, de façon limitée aux résultats de cette maintenance ou aux performances techniques (qui sont la propriété de l'ONERA), et sous la supervision de l'ONERA.

Le DCE peut être téléchargé sur la plateforme des achats de l'État (la PLACE) à l'adresse <https://www.marches-publics.gouv.fr>, sur le profil acheteur de l'ONERA sous la référence « **2026GGUE-REVMAJ-C7-CMA** ».

Remarques concernant le téléchargement via PLACE :

1/ Il est recommandé au candidat de s'identifier lors du téléchargement du dossier sur la plateforme, faute de quoi il ne pourra pas être destinataire des éventuels messages relatifs à la procédure, transmis exclusivement par la PLACE (exemples : modifications du dossier de consultation, réponses aux questions...).

2/ Les courriels envoyés par la plateforme le sont depuis l'adresse électronique nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr. Il appartient au candidat de faire le nécessaire pour que les courriels envoyés depuis la PLACE ne soient pas filtrés.

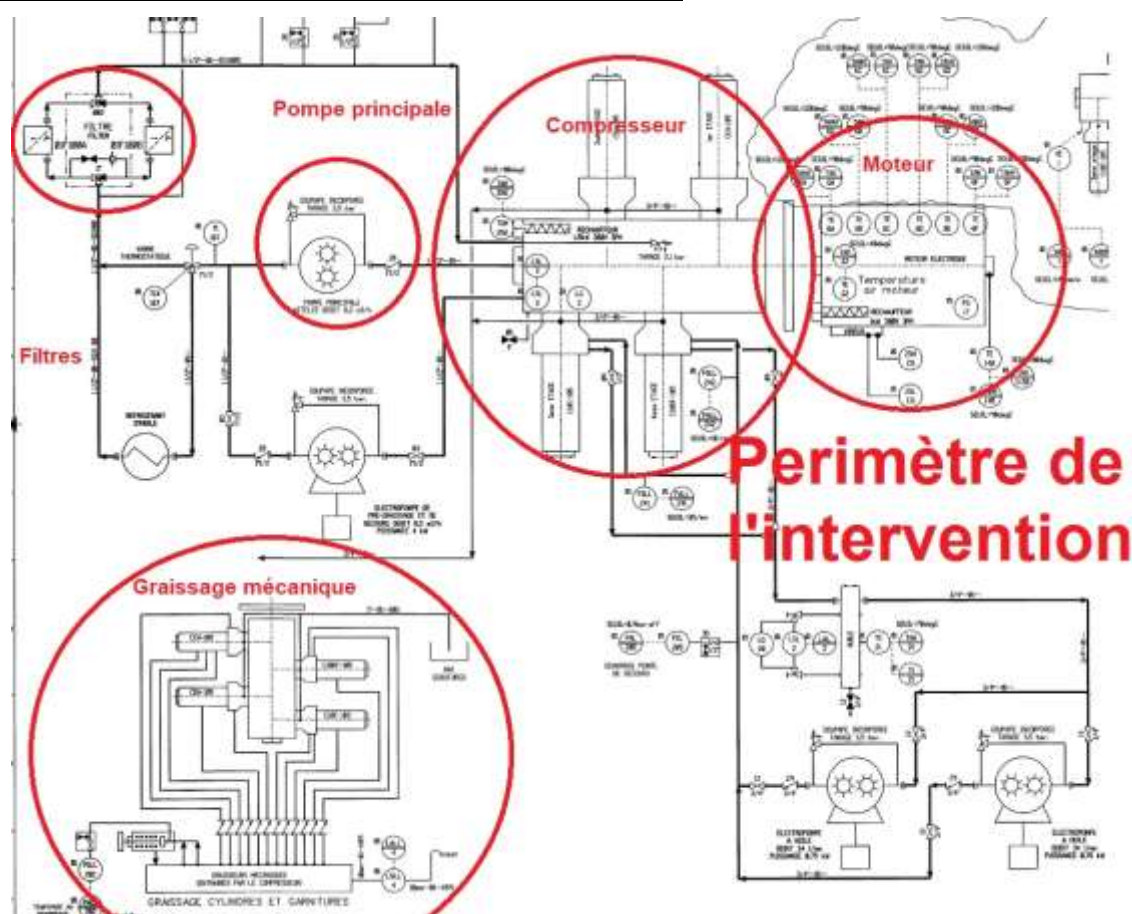
1 OBJET – DESCRIPTION DE LA PRESTATION ET STRUCTURE

1.1 Objet

Le présent règlement particulier définit les modalités de mise en œuvre de la consultation préalable à la passation d'un Accord-Cadre, qui aura pour objet :

**La révision majeure du compresseur d'air 270 bar et de son moteur électrique d'entraînement,
dit « C7 » pour un débit de 3 kg/s,
du centre ONERA de Modane-Avrieux et faire approvisionner des pièces de rechange**

Le périmètre technique retenu est illustré comme suit :



Remarques liminaires :

Le compresseur C7 est un équipement stratégique pour l'ONERA et le titulaire devra apporter la plus grande attention à l'exécution du marché, et y affecter du personnel hautement qualifié, expérimenté, attentif, soigneux et ordonné.

Ces compresseurs sont utilisés pour remplir des capacités de stockage : la machine est mise en route, fonctionne le temps du remplissage, puis est arrêtée. La durée de fonctionnement est ainsi faible, mais le nombre de démarrages est, lui, important.

L'ONERA informe les candidats qu'il ne possède pas l'intégralité des dossiers techniques nécessaires à l'exécution de la maintenance et à la fabrication des pièces de rechange. Les candidats devront s'assurer et démontrer dans leur candidature qu'ils ont bien accès à toutes ces informations dans le respect des droits de propriété intellectuelle des ayants-droits concernés.

De plus, certains documents (cf. préambule) disponibles au centre ONERA sont soumis à des réserves liées à leur propriété intellectuelle, et ne peuvent être mis en libre disposition intégralement.

L'attention des candidats est attirée sur le soin à apporter à cette prestation s'agissant d'un équipement stratégique pour l'ONERA dont l'exploitation peut s'avérer dangereuse compte tenu de la compression d'air chargé en lubrifiant, à 270 bar et 3 kg/s. A cet égard, l'ONERA précise que le compresseur analogue C6 a subi un accident (explosion à l'aval du compresseur) dans les années 2000.

Actuellement, les compresseurs fonctionnent normalement sans déclenchement d'alarme.

1.2 Financement

Le financement de cette prestation est prévu sur fonds propres de l'ONERA.

1.3 Structure

Le marché concerné est un accord-cadre constitué d'une partie marché forfaitaire, d'une partie accord-cadre à bons de commandes et d'une partie accord-cadre à marchés subséquents. Il est décomposé en une tranche ferme (TF) et trois (3) tranches optionnelles (TO1, TO2 et TO3). La tranche ferme inclut notamment deux (2) sous-postes (6.1 et 6.2) à bons de commandes et deux sous-postes (9.1 et 9.2) à marchés subséquents qui seront émis au fur et à mesure des besoins de l'ONERA.

La prestation est structurée en neuf (9) postes et huit (8) sous-postes comme suit :

Tranche	Poste	Nature du poste	Sous-poste	Intitulé
<u>Tranche Ferme</u>	<u>Part marché Poste 1</u>	<i>forfaitaire ferme et définitif</i>		Constat initial – Essai machine en fonctionnement
	<u>Part marché Poste 2</u>	<i>forfaitaire ferme et définitif</i>		Intervention sur le compresseur et assistance usuelle du BE (Bureau d'Etudes) pour ce type de maintenance
	<u>Part marché Poste 3</u>	<i>forfaitaire ferme et définitif</i>		Intervention sur le moteur et assistance usuelle du BE pour ce type de maintenance
	<u>Part marché Poste 4</u>	<i>forfaitaire ferme et définitif</i>		Constat final – Essai machine en fonctionnement
	<u>Part marché Poste 5</u>	<i>ferme et définitif <u>selon liste en Annexe A avec PU et quantité</u> <u>suite à l'offre du titulaire et au choix de l'ONERA arrêté lors des négociations finales.</u></i>	<u>Sous-poste 5.1</u>	Complément de pièces de rechange pour le compresseur pour la présente révision majeure (cf. DP onglet 5p1)
		<i>ferme et définitif selon liste avec PU et quantité <u>suite à l'offre du titulaire et au choix de l'ONERA arrêté lors des négociations finales.</u></i>	<u>Sous-poste 5.2</u>	Complément de pièces de rechange pour le moteur du C7. (cf. DP TF5p2)
	<u>Part accord- cadre Poste 6</u>	Poste à Bons de commandes <i>Selon taux horaires fixés à l'Accord-Cadre et quantité fixée au BdC Montant maximum.</i>	<u>Sous-poste 6.1</u>	Assistance spécifique du BE en cas de besoins sur le compresseur imprévisibles avant et pendant intervention du prestataire.
			<u>Sous-poste 6.2</u>	Assistance spécifique du BE en cas de besoins sur le moteur

				imprévisibles avant et pendant intervention du prestataire.
	<u>Part accord-cadre</u> <u>Poste 9</u>	<u>Marché(s)</u> <u>Subséquent(s) MS</u> <i>Montant maximum. selon liste avec PU et quantité arrêtées suite à la maintenance générale et listées dans le MS.</i>	<u>Sous-poste 9.1</u>	Autre complément supplémentaire de pièces de rechange pour le compresseur C7 pour reconstituer les stocks suite à la présente révision majeure
			<u>Sous-poste 9.2</u>	Autre complément supplémentaire de pièces de rechange pour le moteur C7 pour reconstituer les stocks suite à la présente révision majeure.
	<u>Part marché</u> <u>Poste 7</u>	<u>TO1</u> <i>forfaitaire ferme et définitif</i>		Reprise de l'alignement du moteur électrique si la déflection du vilebrequin est à la tolérance maximale.
<u>Tranches optionnelles</u>	<u>Part marché</u> <u>Poste 8</u>	<u>TO2</u> <i>ferme et définitif selon liste DP onglet 8p1 avec PU et quantité suite à l'offre du titulaire et au choix de l'ONERA arrêté lors des négociations finales.</i>	<u>Sous-poste 8.1</u>	Complément supplémentaire de pièces de rechange pour le compresseur C7 (cf. DP onglet 8p1)
		<u>TO3</u> <i>ferme et définitif selon liste avec PU et quantité suite à l'offre du titulaire et au choix de l'ONERA arrêté lors des négociations finales.</i>	<u>Sous-poste 8.2</u>	Complément supplémentaire de pièces de rechange pour le moteur du C7. (cf. DP-onglet 8p2)

La tranche ferme est exécutoire dès la notification du marché.

Les tranches optionnelles seront affirmées, le cas échéant, par ordres de service notifiés par l'ONERA.

L'accord-cadre est mono-attributaire.

1.4 Sureté de l'accord-cadre

L'Accord-Cadre à conclure correspond à un contrat qualifié par l'ONERA de « Marché Courant MC au sein d'une Zone Protégée » avec contrôle des accès.

1.5 Durée d'exécution

La maintenance du compresseur C7 et de son moteur (postes 1 à 4) est planifiée par l'ONERA en septembre 2027. L'ONERA souhaite en conséquence que l'offre permette de satisfaire ce délai dans l'hypothèse d'une notification du marché courant janvier 2027.

2 **MODE DE PASSATION – DEROULEMENT DE LA PROCEDURE**

2.1 **Procédure**

Conformément aux dispositions des articles L.2124-1 et R.2124-1 du Code de la Commande Publique¹ (CCP), au vu de la nature des prestations et du montant mis en jeu, la consultation est menée suivant une **procédure formalisée**.

La procédure mise en place par l'ONERA est une **procédure avec négociation** (articles L.2124-3, R.2124-3 et R.2161-12 à 20 du CCP).

En effet, le besoin ne peut être satisfait sans adapter des solutions immédiatement disponibles et l'ONERA n'est pas en mesure de définir les spécifications techniques avec une précision suffisante.

Les modalités de négociation de la procédure sont définies à l'article 4.2-a ci-après. Cependant, l'ONERA se réserve la possibilité d'attribuer l'accord-cadre sur la base des offres initiales reçues sans négociation.

S'agissant d'une procédure restreinte, la consultation se déroule en **deux étapes distinctes** :

- une première étape de remise et de sélection des candidatures (**étape en cours**),
- une seconde étape de remise des offres par les seuls candidats invités à soumissionner par l'ONERA à l'issue de l'étape 1.

2.2 **Allotissement**

L'accord-cadre est constitué d'un lot unique. En effet, la nature même des prestations et la fiabilité des exécutions sur un tel équipement qui peut présenter des risques d'exploitation, nécessite un ensemble cohérent au niveau notamment de la ligne d'arbres et des accouplements, la maintenance du moteur nécessitant d'intervenir dans le périmètre du compresseur. Dès lors, l'organisation du chantier doit être assurée de façon cohérente par le titulaire, l'ONERA n'ayant pas les ressources nécessaires pour gérer par lui-même ces interventions qui dépendent du planning d'exécution de chacune des parties.

2.3 **Variantes et prestations supplémentaires éventuelles**

Définitions	
Variante	offre alternative
Prestation supplémentaire éventuelle (PSE)	élément complémentaire à l'offre

a. Variantes

Les variantes « libres », à l'initiative du soumissionnaire sont autorisées pour répondre au besoin de l'ONERA. La réponse à l'offre de base (prestations décrites par l'ONERA dans le CCTP) n'est pas exigée dans le respect des finalités exposées, les candidats étant experts dans leur domaine.

Les variantes doivent être bien identifiées dans le dossier du candidat. **Pour chaque variante, une offre séparée doit être présentée.**

¹ Code de la Commande publique disponible dans son intégralité à l'adresse suivante :
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000037701019&dateTexte=20190524>

b. Prestations supplémentaires éventuelles (PSE)

La consultation ne comporte aucune prestation supplémentaire éventuelle (PSE) imposée par l'ONERA.

2.4 Visite obligatoire (étape 1)

Afin d'apprécier au mieux l'étendue des prestations à réaliser et leurs conditions d'exécution, le candidat doit effectuer la visite du lieu d'installation de l'équipement au centre ONERA de Modane **avant de remettre son dossier de candidature (étape 1)**.

La visite est effectuée après prise de contact **par courriel** auprès de M. Florian BOURDON, florian.bourdon@onera.fr, au plus tard le 21 août 2026.

Ce courriel doit préciser la société ainsi que les noms, prénoms et nationalités des personnes qui seront présentes lors de la visite ; il est accompagné d'un scan des pièces d'identités associées, en cours de validité (*nota : le seul permis de conduire ne constituant pas une pièce suffisante*). L'accès au centre ONERA de Modane nécessite de présenter la pièce d'identité (utilisée pour le scan) en version originale. Le candidat est informé que les contrôles inhérents à l'autorisation de pénétrer sur les centres ONERA peuvent nécessiter une durée indéterminée notamment pour les personnes de nationalité autre que de l'Union Européenne.

A l'issue de la visite, le candidat doit impérativement faire compléter et signer sur place l'attestation de visite (PJ1-DCE annexe 2-RPC, présent document) par les personnels ONERA en charge de la visite. Ce document doit impérativement être joint au dossier de candidature (cf. article 3 ci-après).

2.5 Echanges

Pendant toute la période de consultation, le candidat peut échanger et poser des questions à l'ONERA concernant le projet et la procédure. **L'ensemble des échanges se fait exclusivement via le portail de dématérialisation PLACE sur le profil acheteur de l'ONERA** et doit parvenir au plus tard sept (7) jours ouvrés avant la date limite de remise des candidatures (étape 1) ou des offres (étape 2). L'ONERA s'engage à apporter une réponse à toutes les questions posées. Il n'est transmise aucune réponse aux questions arrivées hors délai. Il n'est répondu à aucune question orale.

Toutes les questions et les réponses associées sont transmises à l'ensemble des candidats, sous réserve de leur portée générale et dans le respect de la confidentialité des informations transmises par le candidat demandeur.



Aucun renseignement ne pourra être fourni par l'ONERA entre le 8 août 2026 et le 16 août 2026 inclus.

2.6 Modifications de détail au dossier de consultation

L'ONERA se réserve le droit d'apporter, au plus tard cinq (5) jours ouvrés avant la date limite fixée pour la remise des candidatures (étape 1) ou des offres (étape 2), des modifications de détail au dossier de consultation. Le candidat doit alors répondre sur la base du dossier modifié, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par le candidat, la date limite fixée pour la remise des candidatures (étape 1) ou des offres (étape 2) est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.7 Groupement d'entreprises

Conformément aux dispositions des articles R.2142-19 à 26 du CCP, un candidat peut choisir de répondre en groupement avec une ou plusieurs autres entreprises.

Si tel est le cas, la forme juridique que devra revêtir le groupement d'entreprises lors de l'attribution de l'accord-cadre est soit le groupement solidaire soit le groupement conjoint avec solidarité du mandataire, pour des raisons de responsabilités.

Un même candidat ne peut présenter plusieurs candidatures en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou de plusieurs groupements ou en qualité de membre de plusieurs groupements.

Dans l'ensemble du présent document, « le candidat » ou « le soumissionnaire » ou « la société » ou « l'opérateur économique » ou « l'entreprise » ou « l'entreprise soumissionnaire » ou « le futur titulaire » désigne indifféremment le candidat seul ou l'ensemble des membres du groupement, le cas échéant.

Le candidat s'engage à reporter l'ensemble des clauses et contraintes de la présente consultation et du futur accord-cadre à ses éventuels cotraitants.

Les précisions à apporter au projet d'accord-cadre (PJ2-DCE) dans un cas de groupement seront communiquées ultérieurement par l'ONERA au candidat concerné, le cas échéant.

2.8 Sous-traitance

Le futur titulaire a la possibilité de sous-traiter l'exécution d'une ou de plusieurs parties des prestations demandées.

La sous-traitance peut être déclarée dès la remise de sa proposition par le candidat ou ultérieurement, lors de l'exécution des prestations. En tout état de cause, toute sous-traitance devra être déclarée et soumise à acceptation explicite préalable de l'ONERA avant tout début d'exécution des prestations sous-traitées.

Pour rappel, la sous-traitance totale est prohibée.

Le candidat s'engage à reporter l'ensemble des clauses et contraintes de la présente consultation et du futur accord-cadre à ses éventuels sous-traitants agréés par l'ONERA.

2.9 Marché de fournitures complémentaires

Conformément à l'article R.2122-4.1° du CCP, l'ONERA se réserve la possibilité de passer des marchés de fournitures complémentaires destinées soit au renouvellement partiel des fournitures soit à l'extension des fournitures qui seront acquises au titre de l'accord-cadre concerné par la présente consultation.

ETAPE 1 – CANDIDATURES

Etape en cours

3 PRESENTATION ET ANALYSE DES CANDIDATURES

3.1 Présentation du dossier de candidature

a. Généralités

Si le candidat s'appuie sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'une ou plusieurs autres sociétés (cotraitant, sous-traitant), alors il produit les mêmes documents concernant celle(s)-ci que ceux qui sont exigés pour le candidat lui-même.

Les pièces demandées dans le dossier doivent être rédigées en langue française. Néanmoins, les documents émanant des autorités administratives du pays du candidat peuvent être fournis dans la langue officielle du pays mais le candidat doit alors fournir une traduction de ces documents (en français ou en anglais).

Quel que soit le choix du candidat pour présenter son dossier, son attention est attirée sur l'importance de la production de l'ensemble des documents demandés.

b. Documents administratifs : contenu et forme de la présentation

A l'appui de sa candidature, le candidat fournit les éléments suivants, conformément à l'article R.2143-3 du CCP :

N°	Document/ Information	Commentaires
C1	une lettre de candidature (valant notamment déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdictions de soumissionner)	modèle DC1 disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat (+ <i>notice explicative</i>)
C2	une déclaration de capacité	modèle DC2 disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat (+ <i>notice explicative</i>)
C3	fiche de renseignements fournisseur de l'ONERA (annexe 1 du présent document) incluant une liste des principales références pour des prestations similaires à celles demandées, et réalisées au cours des trois dernières années.	complétée et signée par une personne habilitée à engager le candidat
C4	numéro unique d'identification (n° SIREN délivré par l'INSEE) ² ou, à défaut, tout document justifiant de son immatriculation, délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine, datant de moins de trois mois	

² A partir de ce n°, l'ONERA accède aux informations nécessaires concernant le candidat (français) sur le site <https://annuaire-entreprises.data.gouv.fr> (justificatif d'immatriculation, identification des Dirigeants etc.)

C5	délégations de pouvoir en cas de signature par une personne autre que celle(s) identifiée(s) comme « Dirigeants » du candidat, ³	
C6	attestation de visite (annexe 2 du présent document)	complétée et signée par l'ONERA et le candidat
C7	Justification de la connaissance détaillée de compresseur du type C7 et de son dossier technique complet Tel Que Construit, valable pour fabrication, du contenu fondé d'une révision majeure dont le candidat maîtrise l'expertise, et de l'aptitude du candidat à effectuer une révision majeure de ce type et à livrer les pièces de rechanges spécifiques à ce compresseur.	
C8	Ressources, compétences et moyens en bureau d'études pour gérer les aléas techniques.	
C9	Moyens et qualification des intervenants disponibles de façon générale pour ce type de maintenance de compresseur.	
C10	Ressources pour la fabrication et le contrôle de conformité des pièces de rechange compresseur et moteur de façon générale.	
C11	Ressources, capacités et moyens pour la maintenance du moteur électrique de façon générale.	
C12	Aptitude, méthodologie et moyens généraux de prévention des risques de façon générale.	
C13	Dispositions environnementales générales du candidat et de ses fournisseurs ou sous-traitants usuels telles que BEGES (ou équivalent), énergies renouvelables, réduction des émissions de gaz à effet de serre, allongement de la durée de vie des produits, gestion des déchets, réduction des produits en plastique à usage unique, ECOLABELS....	

Le cas échéant, le candidat peut fournir tout autre document de preuve de ses capacités économiques, financières, techniques et professionnelles (dans le cas, par exemple, d'une entreprise récemment créée).

Par ailleurs, le candidat est dispensé de transmettre les documents de la candidature demandés s'ils sont contenus dans un espace de stockage numérique gratuit (il doit alors fournir les informations nécessaires à la consultation de cet espace de stockage).

3.2 Appréciation de la candidature – Admissibilité des candidats à participer à l'étape 2 de remise des offres

La candidature est appréciée sur la base des renseignements et documents demandés ci-avant, en tenant compte de la situation juridique de l'opérateur économique ainsi que de ses garanties et capacités, selon les dispositions des articles R.2144-1 à 7 du CCP.

L'ONERA se réserve la faculté de procéder à la régularisation de toute candidature incomplète ou de demander des compléments d'informations sur les pièces et justificatifs produits, dans un délai approprié (fixé dans la demande de complément).

³ L'ONERA vérifie l'habilitation à engager le candidat des personnes physiques en se rendant sur la page Dirigeants de ce même site

Sont automatiquement éliminés les candidats dont le dossier demeure incomplet, ceux se trouvant dans un cas d'interdiction de soumissionner ou ceux ayant fourni des renseignements inexacts, après demande éventuelle de régularisation par l'ONERA.

Sont également automatiquement éliminées les candidatures des opérateurs économiques n'ayant pas effectué la visite obligatoire prévue à l'article 2.4 ci-avant.

Conformément aux articles R.2144-8 et 9 et R.2142-17 et 18 du CCP, le nombre minimal de candidats invités à soumissionner et donc à participer à l'étape 2 de la consultation est arrêté à **trois (3)**. Le nombre maximal est fixé à **cinq (5)**.

Les critères objectifs permettant d'apprécier la qualité de la candidature, d'égale importance sont les suivants :

	Critère	Jugement basé notamment sur
1	Capacité économique et financière (notamment chiffre d'affaires renseignés sur la fiche de renseignements fournisseur)	C2 et C3
2	Expériences et références professionnelles du candidat pour des prestations de même nature réalisées au cours des trois dernières années	C2, C3 et C7 à C12
3	Capacité technique	C2, C3 et C7 à C12
4	Qualifications et compétences professionnelles	C2, C3 et C7 à C9, C11 et C12
5	Dispositions environnementales générales du candidat	C13

Si le nombre de candidats satisfaisant aux capacités minimales requises est inférieur au nombre minimal, l'ONERA se réserve le droit de poursuivre la procédure avec le ou les seuls candidats ayant les capacités requises.

Seuls les candidats retenus par l'ONERA à l'issue de cette étape 1 sont invités par l'ONERA à soumissionner et donc à participer à l'étape 2.

ETAPE 2 – OFFRES

Pour les seuls candidats invités par l'ONERA à soumissionner à l'issue de l'étape 1

4 PRESENTATION ET ANALYSE DES OFFRES

4.1 Présentation de l'offre

A l'appui de son offre, le soumissionnaire produit notamment les pièces listées ci-dessous :

N° pièce	Intitulé	Signature	Formats
O1	<u>projet d'accord-cadre</u> (PJ2-DCE) et son annexe 1 complétés	x	Word et pdf
O2	<u>décomposition du prix</u> (DP) complétée (annexe 2 au projet d'accord-cadre précité)	x	Excel et pdf
O3	un <u>mémoire technique</u> rédigé spécifiquement pour répondre à la présente consultation, qui décrit notamment : - le contenu détaillé de la maintenance proposée et les éventuels écarts avec le CCTP (hors exigences impératives non négociables) si le cas échoit avec la justification associée, - les éléments permettant de justifier du contenu de cette maintenance (compresseur et moteur) (retour d'expérience sur d'autres machines de ce type et prise en compte du fonctionnement particulier du compresseur C7 impliquant un nombre de démarrages/arrêts très conséquent), - les profils type et compétences de l'équipe dédiée à la réalisation des prestations (préparation, bureau d'études, approvisionnements) pour le compresseur et pour le moteur, - les profils type et compétences de l'équipe dédiée à la réalisation des prestations sur site ONERA pour le compresseur et pour le moteur et les intervenants possibles en cas d'indisponibilité des intervenants prévus, - les pièces de rechange devant être disponibles pour la révision envisagée en complément éventuel de celles tenues en stock à l'ONERA listées dans les annexes A et B de la STB en PJ3, dans DP et de celles dont l'ONERA sollicite a priori le réapprovisionnement (cf. Annexes A et B de la STB en PJ3, dans DP). <i>Le choix final des pièces de rechange effectivement retenues sera fixé par l'ONERA à l'issue des négociations.</i> - Les contrôles faits sur les pièces de rechange et les PV de conformité associés. - Le conditionnement des pièces de rechange pour éviter tout endommagement.		

	Les moyens de manutention envisagés en complément de ceux décrits au CCTP.		
O4	<u>délai global d'exécution</u> de la prestation et <u>planning détaillé</u> prenant en compte les délais d'approvisionnement des pièces de rechange. Identification du chemin critique. Nota : 1/ le planning proposé prendra en considération la vérification des contrepoids (Poste 2-E du CCTP) 2/ il intégrera la durée du remplacement des pièces de rechange d'usure normale pour cette révision ainsi que celles imposées au CCTP.		
O5	<u>Analyse des risques principaux liés à cette maintenance</u>		
O6	<u>Dispositions environnementales spécifiques prises et mises en œuvre dans le cadre de l'exécution de l'Accord-Cadre</u> Dont : les produits chimiques, la réduction des plastiques, les conditionnements, les transports, les déplacements et la gestion des déchets du candidat lui-même et de ses sous-traitants et fournisseurs.		
O7	RIB original de la société, contenant l'ensemble des informations nécessaires au règlement des prestations	x	

Le soumissionnaire peut compléter son offre de tout autre document (ou information) complémentaire jugé utile et pertinent.

Les pièces listées ci-dessus doivent être rédigées en langue française. Le chef de chantier doit pouvoir s'exprimer couramment et précisément en langue française.

Le délai de validité des offres est de trois **(3) mois** à compter de la date limite de remise des offres qui sera mentionnée dans l'invitation à soumissionner, ou à compter de la date de remise des offres actualisées et/ou finales, pour les versions ultérieures.

Les modalités de remise des offres sont précisées à l'article 5 ci-après.

4.2 Analyse et appréciation des offres – attribution

a. Modalités d'analyse

Les variantes libres proposées par les soumissionnaires sont analysées de la même manière que les offres de base, selon les critères énoncés au d. ci-après.

b. Analyse des offres – négociations

L'analyse des offres peut s'effectuer en plusieurs étapes successives.

L'ONERA se réserve notamment la possibilité de négocier avec une liste restreinte de candidats, à savoir uniquement avec ceux ayant présenté les meilleures offres (à l'issue d'un premier classement, établi selon les critères de sélection indiqués au d. ci-après), durant autant de phases de négociations qu'il pourrait s'avérer nécessaire.

Cette négociation peut s'effectuer par courriel (via PLACE) ou lors d'auditions par téléphone/visioconférence ou dans le centre ONERA de Modane.

Tous les éléments du dossier et de l'offre sont négociables hormis les clauses légales et réglementaires.

Les négociations sont menées suivant le principe d'égalité de traitement des candidats.

A l'issue de la ou des négociations, une offre finale est demandée à l'ensemble des candidats admis à négocier. Cette offre finale ne peut plus être négociée.

Les offres finales sont notées et classées selon les mêmes critères (précisés au d. ci-après). L'accord-cadre est alors attribué à la société ayant présenté l'offre la mieux-disante (ayant obtenu la meilleure note globale).

Cependant, pour rappel, l'ONERA se réserve la possibilité d'attribuer l'accord-cadre sur la base des offres initiales sans négociation.

c. Motifs d'élimination des offres

Sont automatiquement éliminées :

- les offres inappropriées ainsi que les offres demeurant irrégulières et/ou inacceptables malgré les éventuelles demandes de complément de l'ONERA,
- les offres ne respectant pas les conditions de présentation figurant à l'article 4.1 du présent document, après demande de régularisation éventuelle par l'ONERA,

d. Critères objectifs d'évaluation des offres

Pour attribuer l'accord-cadre au soumissionnaire qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, l'ONERA entend se fonder sur les critères objectifs ci-après affectés des indices de pondération suivants :

N°	Intitulé	Pondération	Jugement basé notamment sur
Critère n°1	montant total proposé, sa décomposition et la conformité au projet d'accord-cadre	30	O1 et O2
Critère n°2	qualité technique jugée sur la base du mémoire technique fourni et de l'analyse des risques	45	O3 et O5
Critère n°3	planning et délai global respect de la période de maintenance planifiée (cf. §1.5 du RPC ci-avant)	15	O4
Critère n°4	Niveau et qualité des dispositions environnementales spécifiques dans le cadre de l'exécution des prestations de l'accord-cadre.	10	O6

5 CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES DOSSIERS COMPLETS (CANDIDATURES ET OFFRES)

Pour chaque étape (1 : candidatures et 2 : offres), le candidat doit respecter les modalités de transmission suivantes.

5.1 Remise des dossiers

Le candidat a l'obligation de remettre son dossier (de candidature pour l'étape 1 ou d'offre pour l'étape 2) par voie dématérialisée : la remise de ce dossier complet se fait exclusivement sur la plateforme PLACE <https://www.marches-publics.gouv.fr>, sur le profil acheteur de l'ONERA.

En cas de problème sur la PLACE, un service de support et d'assistance technique à l'utilisation de cette plateforme de dématérialisation est disponible en ligne :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/faq/?token=2c24bcae-a9a1-44ce-9473-6df229e4fada>

Remarques concernant le dépôt des dossiers sur PLACE :

1/ Certaines opérations de maintenance étant exécutées sur PLACE les mercredis entre 19h et 22h, il est conseillé au candidat d'éviter de choisir cette période pour déposer son dossier.

2/ Il est recommandé au candidat d'anticiper suffisamment la vérification de la configuration de son poste en fonction des contraintes détaillées sur la plateforme PLACE et le dépôt de son dossier afin d'éviter les problèmes de dernière minute.

3/ Le candidat a la possibilité de déposer plusieurs dossiers successifs en cas d'oubli d'une pièce ou d'erreur à rectifier notamment. Chaque dossier déposé annule et remplace le dossier précédemment remis par le candidat. De ce fait, seul le dernier dossier déposé sera ouvert par l'ONERA : il doit donc comporter l'ensemble des pièces demandées dans le présent document (à l'appui de la candidature et de l'offre).

5.2 Copie de sauvegarde

Le candidat peut également envoyer, en même temps, une copie de sauvegarde, sur papier ou sur support numérique (de type clé USB, CDROM etc.), qui doit comprendre les mêmes fichiers ou informations que le dossier déposé sur PLACE.

La copie de sauvegarde peut être ouverte par l'ONERA et se substituer au dossier transmis électroniquement uniquement dans les cas suivants :

- si l'ONERA détecte un virus dans le dossier déposé par voie électronique,
- si un dossier a été transmis par voie électronique sans parvenir à l'ONERA dans les délais attendus,
- si le dossier transmis par voie électronique ne peut être ouvert par l'ONERA.

Elle doit être envoyée sous **enveloppe cachetée, indiquant** :

« NE PAS OUVRIR / CONSULTATION REF : 2026GGUE-REVMAJ-C7-CMA »

ENTREPRISE :

(Indiquer le nom de l'entreprise soumissionnaire)

Elle est adressée sous pli recommandé avec accusé réception à :

ONERA
Direction des Achats
29 avenue de la Division Leclerc
CS 90027
92322 CHATILLON Cedex

Pour être ouverte, la copie de sauvegarde doit arriver avant les date et heure limites de remise des dossiers de candidature figurant en 1^{ère} page (pour l'étape 1) et avant les date et heure limites de remise des dossiers d'offre qui seront mentionnées dans l'invitation à soumissionner envoyée par l'ONERA (pour l'étape 2).

6 SIGNATURE ÉLECTRONIQUE DES DOCUMENTS

L'ONERA dispose de certificats de signature électronique et favorise donc autant que possible la signature électronique de ses marchés et accords-cadres.

Ainsi, l'ONERA encourage le candidat et potentiellement futur titulaire du marché/ de l'accord-cadre, à se doter, de certificats de signature électronique qualifiés et conformes au règlement eIDAS (Règlement (UE) n°910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur), pour les personnes ayant le pouvoir d'engager la société.

Le titulaire du marché/de l'accord-cadre pourra alors utiliser l'outil de signature disponible sur PLACE, pour signer les documents contractuels aux formats de signature autorisés XAdES, CAdES ou PAdES.

La signature sera validée par l'ONERA si l'ensemble des contrôles effectués par l'outil PLACE sont passés avec succès et si le titulaire du certificat de signature utilisé dispose bien du pouvoir d'engager la société. A titre informatif, les vérifications effectuées par l'outil disponible sur PLACE sont les suivantes :

1. identité du signataire,
2. appartenance du certificat du signataire à l'une des catégories de certificats mentionnées à l'article 2 de l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique,
3. respect du format de signature mentionné à l'article 3 de l'arrêté du 22 mars 2019,
4. caractère non échu et non révoqué du certificat à la date de la signature,
5. intégrité du document signé.